



# Inscriptions 2021-2022

## Bienvenue au SAM Subaquatique !

Le dossier que vous venez de télécharger comprend l'ensemble des pièces nécessaires à votre inscription :

- ✓ La fiche Adhérent SAM Subaquatique
- ✓ La fiche de souhaits
- ✓ 1 exemplaire de certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique à faire remplir. Il peut être établi par votre médecin traitant. Toutefois nous vous encourageons vivement à consulter un médecin fédéral, médecin du sport ou médecin diplômé en médecine subaquatique et/ou hyperbare.

**Merci de fournir une copie de votre certificat médical et de conserver votre original**

- ✓ La liste des médecins fédéraux de la commission médicale atlantique sud
- ✓ 1 autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ Le tableau des cotisations
- ✓ Le Règlement Intérieur

**Votre dossier devra être déposé complet** au secrétariat du SAM Subaquatique les jeudi 2, 9, 16 et 23 septembre 2021 à partir de 19h00.

**Il devra être composé de :**

- ✓ *La fiche Adhérent SAM Subaquatique accompagnée d'1 photo d'identité (inscrivez votre nom au dos)*
- ✓ *La fiche de souhaits*
- ✓ *La copie de votre certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée*
- ✓ *1 autorisation parentale pour les mineurs*
- ✓ *Si vous êtes déjà pratiquant la copie de votre dernier diplôme ou de votre carte de niveau, ainsi que celle de votre licence.*
- ✓ *Du règlement de la cotisation par chèque à l'ordre de "SAM SUBAQUATIQUE"*

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIS EN COMPTE**

N'hésitez pas à nous contacter par mail à [samsub.merignac@gmail.com](mailto:samsub.merignac@gmail.com) pour toute information complémentaire.



ville de mérignac

Gironde  
LE DÉPARTEMENT  
[gironde.fr](http://gironde.fr)



**S.A.M SUBAQUATIQUE**

Maison des Associations - 55 Av du Mal de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac

E-mail : [samsub.merignac@gmail.com](mailto:samsub.merignac@gmail.com) - Site : [www.samsub-merignac.fr](http://www.samsub-merignac.fr)

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS SOUS LE NUMÉRO : 02 33 0042 – SIRET 328 146 659 00011



# Fiche Adhérent SAM Subaquatique

Photo  
d'identité

Mme  Mr Nom

Prénom

--

N° de licence  
(réservé au club)

Date d'entrée  
(réservé au club)

--

Né(e) le

A

Dept

Adresse

Code Postal

Ville

Tél. Domicile

Tel.  
Mobile

Email

Profession

Ville du lieu de travail

## Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom/Prénom

Tél.

Lien de parenté

Nom/Prénom

Tél.

Lien de parenté

Allergie(s) connue(s)

Antécédents médicaux liés à la plongée :

## Vos Brevets actuels

FFESSM	<input type="checkbox"/> Bronze	<input type="checkbox"/> Argent	<input type="checkbox"/> Or		
	<input type="checkbox"/> P1	<input type="checkbox"/> P2	<input type="checkbox"/> P3	<input type="checkbox"/> P4	<input type="checkbox"/> P5
	<input type="checkbox"/> PA12	<input type="checkbox"/> PA20	<input type="checkbox"/> PE40	<input type="checkbox"/> PA40	<input type="checkbox"/> PE60
	<input type="checkbox"/> E1	<input type="checkbox"/> E2	<input type="checkbox"/> E3	<input type="checkbox"/> E4	
	<input type="checkbox"/> Nitrox	<input type="checkbox"/> Nitrox Confirmé			
Apnée	<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> A3	<input type="checkbox"/> A4	
	<input type="checkbox"/> IE1	<input type="checkbox"/> IE2			
RIFA	<input type="checkbox"/> RIFAP	<input type="checkbox"/> RIFAA	<input type="checkbox"/> RIFANAP		
BIO	<input type="checkbox"/> PB1	<input type="checkbox"/> PB2	<input type="checkbox"/> FB1	<input type="checkbox"/> FB2	<input type="checkbox"/> FB3
	<input type="checkbox"/> ANTEOR	<input type="checkbox"/> TIV			
CMAS	<input type="checkbox"/> 1*	<input type="checkbox"/> 2*	<input type="checkbox"/> 3*		
PADI	<input type="checkbox"/> OWD	<input type="checkbox"/> AOWD	<input type="checkbox"/> Rescue Diver	<input type="checkbox"/> Dive Master	
Brevets Autres Organismes					

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter. D'autre part je déclare avoir connaissance des risques éventuels liés à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome.

Je prends note être tenue responsable de l'état du matériel que j'aurai emprunté durant les activités pratiquées au sein du club SAM Subaquatique

A : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature précédée de la mention « J'ai et approuvé »

Le licencié

ou       La mère       Le père       Le tuteur



# FICHE DE SOUHAITS SAISON 2021 / 2022

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_

NIVEAU ACTUEL : \_\_\_\_\_

## FORMATION SOUHAITÉE POUR LA SAISON 2020 / 2021

- |                        |                          |                          |                          |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Jeune Plongeur .....   | <input type="checkbox"/> | Niveau 1 .....           | <input type="checkbox"/> |
| Niveau 2 .....         | <input type="checkbox"/> | Niveau 3 .....           | <input type="checkbox"/> |
| Niveau 4 .....         | <input type="checkbox"/> | P5 .....                 | <input type="checkbox"/> |
| Initiateur .....       | <input type="checkbox"/> | MF1 .....                | <input type="checkbox"/> |
| Nitrox .....           | <input type="checkbox"/> | Nitrox Confirmé .....    | <input type="checkbox"/> |
| Apnée * .....          | <input type="checkbox"/> | Nage avec palmes * ..... | <input type="checkbox"/> |
| Photos .....           | <input type="checkbox"/> | Vidéo .....              | <input type="checkbox"/> |
| Loisirs .....          | <input type="checkbox"/> |                          |                          |
| Autre (précisez) ..... |                          |                          |                          |

Souhaits d'organiser ou participer à une activité ou à un événement :

Exemples : SAM EXPO – Baptêmes – Sortie plongées - Autres (précisez)

\* L'accès aux groupes Apnée et Nage avec palme est réservé aux adhérents ayant un niveau de plongée

## POUR LES ENCADRANTS

Je souhaite participer à :

- |                     |                          |                      |                          |
|---------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| Formation Enfants   | <input type="checkbox"/> | Formation Groupe N1  | <input type="checkbox"/> |
| Formation Groupe N2 | <input type="checkbox"/> | Formation Groupe N3  | <input type="checkbox"/> |
| Formation Groupe N4 | <input type="checkbox"/> | Formation Initiateur | <input type="checkbox"/> |
| Formation MF1       | <input type="checkbox"/> | Formation Apnée      | <input type="checkbox"/> |
| Encadrants Volants  | <input type="checkbox"/> |                      |                          |

Remarques éventuelles .....

.....



ville de Mérignac



## S.A.M SUBAQUATIQUE

Maison des Associations - 55 Av du M<sup>al</sup> de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac

E-mail : [samsub.merignac@gmail.com](mailto:samsub.merignac@gmail.com) - Site : [www.samsub-merignac.fr](http://www.samsub-merignac.fr)

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SÔUS-MARINS SOUS LE NUMERO : 02 33 0042 – SIRET 328 146 659 00011

## **Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques**

Je soussigné(e) Docteur,

Exercant à,

Ravez la mention inutile\*

médecin, généraliste\* du sport\* fédéral\* n° :  
diplômé de médecine subaquatique\* autre\* :

Certifie avoir examiné ce jour :

**NOM :**

**Né(e) le :**

**Prénom :**

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

**Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :**

- TRIMIX Hypoxique
  - APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
  - Pratique HANDISUB
  - Reprise de l'activité après accident de plongée

**NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S)** (obligatoire) :

**Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s)** (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

**Un certificat est exigible toutes les 3 saisons** (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

**Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.**  
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

## Fait à :

#### **Signature et cachet :**

date :

# Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



## PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

### DISPOSITIF 1 AN

#### PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

##### CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

#### CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**  
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique      => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.  
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

## NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

### DISPOSITIF 3 ANS

#### TOUS PRATIQUANTS

##### CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

#### CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle** : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

#### Rappel

**SANS LICENCE ni CACI :** Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1<sup>ère</sup> étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

**LICENCE SANS CACI :** La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

MEDECINS FEDERAUX COMMISSION MEDICALE ATLANTIQUE SUD - FFESSM - 18/11/2020 -  
Les aptitudes peuvent également être validées par les médecins titulaires du CES de Médecine du Sport et/ou du DIU de Médecine Hyperbare

					LISTE DES MEDECINS FEDERAUX CIALPC AU 05/11/2020				
					LISTE DES MEDECINS FEDERAUX CIALPC AU 05/11/2020				
Dpt	NUMERO	NOM	PRENOM	SPECIALITE	ADRESSE	TEL	EMAIL	REMARQUES	N LICENCE
16	2193	FREDERIC	Pascal	MG	22 r. Léonard JARRAUD-16400 LA COURONNE	06.84.35.24.94	<a href="mailto:pascal.frederic16@wanadoo.fr">pascal.frederic16@wanadoo.fr</a>		A.08-373.845
16	2152	SIMON	Philippe	Chir	Ctre Hospit.- 15 r de l'Hopital - BP71 - 16700 RUFFEC	05.45.29.50.80	<a href="mailto:simon.phil@wanadoo.fr">simon.phil@wanadoo.fr</a>		
17	203	BIZIERE	André	Retraité	26 rte de Beauragard 17870 BREUIL MAGNE	06.11.65.71.84	<a href="mailto:andrebiziere@wanadoo.fr">andrebiziere@wanadoo.fr</a>		A03013730
17	2129	DEDECKER	Philippe	MG	13, rue Saint Pierre - 17100 SAINTES	05 46 74 06 11	<a href="mailto:p.dedecker@wanadoo.fr">p.dedecker@wanadoo.fr</a>		A03012696
17	793207	DOUKHAN	Jean-claude	retr	63 rue des Bleuets 17420 ST-PALAISSUR-MER	06 80 85 10 26	<a href="mailto:jeanclaude.doukhan@gmail.com">jeanclaude.doukhan@gmail.com</a>		A03068784
17	2147	FAVROULT	France	ORL	Ctre ORL, 26 r.du Moulin des Justices, 17138 PUILBOREAU	05.46.00.77.25	<a href="mailto:francefavroult17@yahoo.fr">francefavroult17@yahoo.fr</a>		A.03-012.641
17	2122	FEYDIT	Patrick	MG	3 r. des Moulinades .17530 ARVERT	05 46 36 41 97	<a href="mailto:p.feydit@orange.fr">p.feydit@orange.fr</a>		A.03-013 436
17	2124	FRECHE	Bernard	MG	10 r. Paul Météadier-17200 ROYAN	05.46.05.22.24	<a href="mailto:bernard.freche@wanadoo.fr">bernard.freche@wanadoo.fr</a>		A05236674
17	2192	GURRUCHATEGUI	Laurence	MG	10 av Francois Mitterrand 17137 L'HOUMEAUX	05.46.50.90.05	<a href="mailto:gurrlaurence@gmail.com">gurrlaurence@gmail.com</a>		A.08-376.442
17	236	KLOTZ	Hubert	MG	1 r. des Glycines-17100 SAINTES	05 46 93 69 69	<a href="mailto:ub.klotz@wanadoo.fr">ub.klotz@wanadoo.fr</a>		A03012685
17	2206	LEYNAUD	Dominique	MG	155 bis Av. De Gaulle-17430-Tonnay-Charente	05.46.88.05.90	<a href="mailto:leynaud@wanadoo.fr">leynaud@wanadoo.fr</a>		A09441584
17	2209	MERLAUD	Claire	urg.	222 Av. de Rochefort-Clin.ique Pasteur-17200 ROYAN	05.46.22.23.75	<a href="mailto:clairemerlaud@sfr.fr">clairemerlaud@sfr.fr</a>		A.09-425.726
17	2210	MERLAUD	Luc	Chir ortho	222 Av. de Rochefort- Clinique Pasteur-17200 ROYAN	05.46.22 24 63	<a href="mailto:lmerlaud@sfr.fr">lmerlaud@sfr.fr</a>		A.09-425.724
17	2226	PRINCELLE	Jean Francois	MG	114 av Frédéric Garnier 17640 VAUX-sur-mer	05 46 76 21 30	<a href="mailto:jean-francois.princelle@wanadoo.fr">jean-francois.princelle@wanadoo.fr</a>		A13607688
17	2100	REVERSAC	Philippe	MG	3 avenue Brossard 17400 St-Jean-d'Angély	05 46 32 58 13	<a href="mailto:reversac.philippe@orange.fr">reversac.philippe@orange.fr</a>		A.03-013.270
19	2166	BOUSQUET	Pierre	MG, urg	5 rue de la Liberté 19520 CUBLAC	05 55 92 60 09	<a href="mailto:pierre.bousquet@orange.fr">pierre.bousquet@orange.fr</a>		
19	215	DALEGRE	François	MG	Maison médicale 20 rue A Prouzergue 19200 USSEL	05 55 72 26 11	<a href="mailto:groupemedicallaprade@orange.fr">groupemedicallaprade@orange.fr</a>		A.04-181 134
19	2189	QUILLOT	Marc	chir plast	Res. Le louvre-2Brd Edouard Lachaud-19100 BRIVE	05.55.17.03.28	<a href="mailto:mquillot@yahoo.fr">mquillot@yahoo.fr</a>		A.08-407.357
23	270	MANCINI	Jean-marc		14 rue de Pomeyroux 23000 GUERET	05 55 52 71 07	<a href="mailto:jeanmarc.mancini@yahoo.fr">jeanmarc.mancini@yahoo.fr</a>		A03014013
24	2163	AMAT	Elisabeth	BIO, hémato, immuno	73 rue Solférino- 24000 PERIGUEUX	06 81 57 08 00	<a href="mailto:elisabeth24am@gmail.com">elisabeth24am@gmail.com</a>		?
24	2232	AUDY	Nicolas	MG	30 rue Guillier- 24000 PERIGUEUX	05 53 46 30 56	<a href="mailto:nicolasaudy2b@gmail.com">nicolasaudy2b@gmail.com</a>		A05212997
24	2184	SABOURET	Bruno	MG	BP240 24107 BERGERAC cedex	05 53 27 27 19	<a href="mailto:b.sabouret@orange.fr">b.sabouret@orange.fr</a>		A08402656
33	202	BARRAU	Joël	ret MG	70, Av. Raymond Poincaré - 33380 BIGANOS	06 73 11 21 26	<a href="mailto:barrau.joel13@orange.fr">barrau.joel13@orange.fr</a>		
33	2173	BOULAIS	Gilles	MG	60 Av. Gal Ch De Gaulle-33260 La Testes de Buch	06.64.42.23.80	<a href="mailto:boulais.gilles@wanadoo.fr">boulais.gilles@wanadoo.fr</a>		
33	2140	BOULET	Jean-Michel	MG	Bat F Rés. du Lac Avenue Laroque 33000 BORDEAUX	05 56 43 10 36	<a href="mailto:jmsboulet@orange.fr">jmsboulet@orange.fr</a>		A03.014901
33	292	BOURDEL-MARCHASSON	Isabelle	Gériatrie	HOPITAL XAVIER ARNOZAN - 33604 PESSAC	05 57 55 65 71	<a href="mailto:isabelle.bourdel-marchasson@chu-bordeau">isabelle.bourdel-marchasson@chu-bordeau</a>	Prendre les RDV par téléphone	A.03-188083
33	2154	BOUSCAU-FAURE	Frédéric	ORL	26 Av. Foncastel - 33700 MERIGNAC	05.57.00.17.10	<a href="mailto:bouscau.faure@orange.fr">bouscau.faure@orange.fr</a>		
33	2242	BOUTERFAS	Asmaa	Pneumo	82 rue des Vivants 33100 BORDEAUX	06 71 83 84 66	<a href="mailto:asmaa.bouterfas@gmail.com">asmaa.bouterfas@gmail.com</a>		A14663027
33	2225	CABRERAS	Céline	MG	175 av de la Libération 33110 LE BOUSCAT	05 56 08 95 55	<a href="mailto:cabreras.celine@wanadoo.fr">cabreras.celine@wanadoo.fr</a>		A15686266

## MEDECINS FEDERAUX COMMISSION MEDICALE ATLANTIQUE SUD - FFESSM - 18/11/2020 -

Les aptitudes peuvent également être validées par les médecins titulaires du CES de Médecine du Sport et/ou du DIU de Médecine Hyperbare

DPT	NOMERG	NOM	PRENOM	SPECIALITE	ADRESSE	TEL	EMAIL	REMARQUES	N° LICENCE
33		CALIOT	Philippe	ORL	23 rue de Chateaudun 33000 BORDEAUX	06 86 37 81 61	<a href="mailto:philippe.caliot@free.fr">philippe.caliot@free.fr</a>		
33	2234	CANOVAS	Bruno	MG	64 bld Albert Brandenburg 33300 BORDEAUX	05 56 50 81 44	<a href="mailto:drcanovas@orange.fr">drcanovas@orange.fr</a>		A17766276
33	2198	CHOLLET	Olivier	ORL	18 Av. du Bourgailh-33600 PESSAC	05.57.00.01.02	<a href="mailto:orl.chollet@orange.fr">orl.chollet@orange.fr</a>		A10481981
33	271	COUVIN	Patrick	MG	9r. Du 11 nov.1918 - 33560 CARBON BLANC	05 56 06 96 78	<a href="mailto:patrick-couvin@wanadoo.fr">patrick-couvin@wanadoo.fr</a>		A.03-016.683
33	2241	DUCHESNE DELAMOTTE	Pierre	MG	15 av Montaigne 33160 St-MEDARD	06 01 7339 98	<a href="mailto:docteurduchesnedelamotte@gmail.com">docteurduchesnedelamotte@gmail.com</a>		A19849548
33	2107	DURETZ	Marco	ARE	Clinique Bordeaux Nord - 13, rue C.Boucher - 33300 BORDEAUX	05 56 43 71 11	<a href="mailto:mduretz@free.fr">mduretz@free.fr</a>		A.03-014.928
33	2194	FOURCADE	J. Pierre	M. Physique	Clin. St Augustin - 114 Av. d'Arés - 33074 Bordeaux	05.57.81.77.69	<a href="mailto:p.fourcade@orange.fr">p.fourcade@orange.fr</a>		
33	227	GARRIGUE	Serge	retr.	37 route des Brengues 33590 TALAIS	06 19 44 62 52	<a href="mailto:serge.garrigue@gmail.com">serge.garrigue@gmail.com</a>		A05246085
33	228	GAUCHE	Bernard	ARE	CH Robert boulin Serv de Réa-med 33500 LIBOURNE	05 57 55 34 70	<a href="mailto:bernard.gauche@ch-libourne.fr">bernard.gauche@ch-libourne.fr</a>		A03016502
33	2220	GOURRIN	Emilie	MG	3 rue Riaud 33700 MERIGNAC	05 56 96 97 19	<a href="mailto:emilie.gourrin@club-internet.fr">emilie.gourrin@club-internet.fr</a>		A12562350
33	2157	HA	Jean-christophe	Anest-réa	Hopital privé St-Martin allée des Tulipes 33600 PESSAC	05 56 46 67 84	<a href="mailto:jeanchristophe.ha@gmail.com">jeanchristophe.ha@gmail.com</a>		A03014594
33	2227	HUGUENIN	Pierre	MG	19 av George Clémenceau 33150 CENON	06 13 13 12 15	<a href="mailto:pierrehuguennin@me.com">pierrehuguennin@me.com</a>		A136117663
33	2142	LACHIVER	Eric	MG	3, rue Riaud - 33700 MERIGNAC	05 56 96 96 17	<a href="mailto:eric.pe@wanadoo.fr">eric.pe@wanadoo.fr</a>		A03015251
33	250	MAURICE	Jacques	MG	3, rue Riaud - 33700 MERIGNAC	05 56 96 96 10	<a href="mailto:jmaurice@modulonet.fr">jmaurice@modulonet.fr</a>		A03047058
33	2148	MAUTRAS	Albert	MG	19r de Verdun-33660 St Seurin/l'Isle	05.57.49.63.29	<a href="mailto:docteur.mautras@laposte.net">docteur.mautras@laposte.net</a>		
33	247	MONTEAU	Gérard	Retr MG	18 r de l'Esquinez-33510 Andernos	06 86 25 92 68	<a href="mailto:gerard.montneau@orange.fr">gerard.montneau@orange.fr</a>		A03014892
33	2236	OZIER	Annaig	Pneumo	Clinique St-Augustin 110 av d'Ares 33000 BORDEAUX	05 56 24 21 79	<a href="mailto:ozierannaig@icloud.com">ozierannaig@icloud.com</a>		A16752667
33	2226	PATANCHON	Stéphane	MG	107 avenue Charles de Gaulle 33260 LA TESTE	05 56 22 64 66	<a href="mailto:docteur.patanchon@gmail.com">docteur.patanchon@gmail.com</a>		A11532564
33	251	POSTIS	Jean-paul	Retr MG	6 cours Louis Blanc 33110 LE BOUSCAT	05 56 02 97 13	<a href="mailto:jp.postis@gmail.com">jp.postis@gmail.com</a>		A03014885
33	253	RAGOT	Patrick	ARE	Polyclinique Jean Villar-Av Maryse Bastié-33520 BRUGES	05.56.16.41.55	<a href="mailto:p.ragot@auquitainesante.fr">p.ragot@auquitainesante.fr</a>		A.03.017244
33	2128	TOMATIS	Jeanne	radiol	6 lot Chanteloup 33490 LE PIAN sur GARONNE	06 63 32 65 56	<a href="mailto:janetomatis@gmail.com">janetomatis@gmail.com</a>		A09419472
33	2207	YACHINE	Mehdi	ORL	75 r. Edouard Herriot-33310 LORMONT	05.40.12.40.85	<a href="mailto:medecineplongee@hotmail.fr">medecineplongee@hotmail.fr</a>		A.08.342.737
40	277	BASTIDE	Pierre	retr.	9 r. Torte-40130 CAPBRETON	06 07 15 26 19	<a href="mailto:pabastide@gmail.com">pabastide@gmail.com</a>		A.03-017.758
40	2217	BENZIDI	Samy	MG	1 allée du Hapshot 40530 LABENNE	05 59 45 40 46	<a href="mailto:drbenzidi@yahoo.fr">drbenzidi@yahoo.fr</a>		A06313009
40	2193	BURES	Eric	ARE	CH Dax service anesthésie		<a href="mailto:eric.bures16@gmail.com">eric.bures16@gmail.com</a>		A08397241
40	2240	CLEMENT	Christine	Réeduc fono	Centre de rééducation Napoléon 40990 St-Paul-les-dax	06 14 65 39 13	<a href="mailto:chclement81@gmail.com">chclement81@gmail.com</a>		A03081116
40	2133	DONNET	Eric	ORL	22, rue Jean Le Bon - 40100 DAX	05 58 58 59 60	<a href="mailto:donnet.eric@orange.fr">donnet.eric@orange.fr</a>		A030117700
40	2139	DUVEZIN-CAUBET	Nicole	retr.	Maison Lesclauze, 575, rte de Missou - 40350 MIMBASTE	05 58 97 86 22	<a href="mailto:papypierre@cegetel.net">papypierre@cegetel.net</a>		A.03-017.957
40	2121	DUVEZIN-CAUBET	Pierre	retr.	Maison Lesclauze, 575, rte de Missou - 40350 MIMBASTE	05.58.97.86.22	<a href="mailto:duvezinp@gmail.com">duvezinp@gmail.com</a>		A.03-017.956
40	234	LABBE	Jacques	retr.	94 chemin de Dumolé 40200 EULALIE-en-BORN	sans	<a href="mailto:labbej@wanadoo.fr">labbej@wanadoo.fr</a>		A15684268
40	2190	LAMAIGNERE	Michel	retr.	1979 Av Ch DE Gaulle 40510 SEIGNOSSE	05.58.72.81.26	<a href="mailto:michel.lamaignere@hotmail.fr">michel.lamaignere@hotmail.fr</a>		A.10-471204
40	2204	PERIE	J. Luc	Gériatr.	EMOG-Site V.de Paul- CH de Dax-BRD Cote d'Argent-Brd Y.Dumanoir-BP323-40107 Dax cedex	05 58 35 67 23	<a href="mailto:periejl@ch-dax.fr">periejl@ch-dax.fr</a>	RDV sur emog@ch-dax.fr	A11518253

## MEDECINS FEDERAUX COMMISSION MEDICALE ATLANTIQUE SUD - FFESSM - 18/11/2020 -

Les aptitudes peuvent également être validées par les médecins titulaires du CES de Médecine du Sport et/ou du DIU de Médecine Hyperbare

DPT	NOMERO	NOM	PRENOM	SPECIALITE	ADRESSE	TEL	EMAIL	REMARQUES	LICENCE
40	2165	PONCIN	Valérie	OPH	Ctre Hospitalier -Sce OPH - Brd Y. Dumanoir-4100 DAX	06.79.26.44.02	<a href="mailto:ev.poncin@wanadoo.fr">ev.poncin@wanadoo.fr</a>		A.10-486.562
40	2164	PONCIN	Eric	Gastro	Centre Hospitalier - Sce gastro-entéro - Brd Y.Dumanoir 40100 DAX	05.58.91.46.52	<a href="mailto:poncine@ch-dax.fr">poncine@ch-dax.fr</a>		A.03-106.088
40	2158	ROUX	Pascal	MG	690 Allée de Dorade - 40380 MONFORT	05.58.98.60.53	<a href="mailto:pascalroux40@wanadoo.fr">pascalroux40@wanadoo.fr</a>		A05-241.927
47	275	BAUDONNAT	Bruno	retr.	18 rue de l'Ecole Vieille 47000 AGEN	06 85 55 53 35	<a href="mailto:baudonnat.bruno@orange.fr">baudonnat.bruno@orange.fr</a>		A03-0178.152
47	2135	GALAN	Jean Michel	MG	29 rue Tout y croit 47300 VILLENEUVE LOT	09 75 47 73 11	<a href="mailto:mjmgalan@hotmail.fr">mjmgalan@hotmail.fr</a>		A03018351
47	2028	JACQUIEZ	Olivier	MG addicto	CHD La Candelie-Ctre d'addictologie Pierre Fouquet-47916Agen	05.53.77.67.53	<a href="mailto:olivier.jacquez@orange.fr">olivier.jacquez@orange.fr</a>		A.07-332.871
47	2169	MACKY	Vincent	MG	Cet Médical -3 r. Pasteur- Serignac/Garonne	05.53.68.61.90	<a href="mailto:vincent.macky@orange.fr">vincent.macky@orange.fr</a>		A-04-167439
47	2134	MEYNIEU	Alain	MG	18 bis bld du Mchl Leclerc 47300 VILLENEUVE	05 53 36 70 36	<a href="mailto:florence.graneri@free.fr">florence.graneri@free.fr</a>		A03018337
47	280	PEYSSON	Christian	MG	37 Av. Maréchal Joffre - 47200 MARMANDE	05.53.20.97.97	<a href="mailto:peyssonchristian@gmail.com">peyssonchristian@gmail.com</a>	<a href="mailto:christianpeysson@gmail.com">christianpeysson@gmail.com</a>	A03014960
47	2130	QUILLET	Christophe	MG	16 av de Galiane 47140 SAINT SYLVESTRE SUR LOT	05 53 41 21 79	<a href="mailto:christophe.quillet@wanadoo.fr">christophe.quillet@wanadoo.fr</a>		?
47	256	SAGUER	Marcel	RHUM.	15, av.de Lattre de Tassigny - 47300 VILLENEUVE SUR LOT	05 53 70 04 84	<a href="mailto:m.saguer@wanadoo.fr">m.saguer@wanadoo.fr</a>		A03018329
47	2171	SIMON	Georges	Pneumo	61 bld Ulysse Casse 1 Bat C 47200 MARMANDE	05.53.20.88.63	<a href="mailto:georges-simon@wanadoo.fr">georges-simon@wanadoo.fr</a>		A06284954
47	2174	VANDIERDONCK	Sophie	Med W	Sce Santé au Travail-ZI du Roy-47300 Vileneuve/Lot	05.53.40.22.00	<a href="mailto:tubapoutet@gmail.com">tubapoutet@gmail.com</a>		A.04-183.925
64	2138	ARAGON	François	MG	Rue Théodore d'Arthez - 64120 SAINT PALAIS	05 59 65 77 81	<a href="mailto:SCP.Aragon@wanadoo.fr">SCP.Aragon@wanadoo.fr</a>		A.04-163.810
64	2183	BADETS	J. Pierre	MG	C2-Res Bellevue-13b Pl. Clemenceau-64200 BIARRITZ	06.09.51.70.59	<a href="mailto:jean.pierre.badets@numericable.fr">jean.pierre.badets@numericable.fr</a>		A.03-017 896
64	2211	BONNEL	Catherine	Psy	Ctre Plongée Pau Océan-Av.Hippolyte Taine-64000 PAU	06.32.92.02.77	<a href="mailto:cathy.bonnel@yahoo.fr">cathy.bonnel@yahoo.fr</a>		
64	2151	BOUCHET	Elisabeth	PED	30 r. Lormand - 64100 BAYONNE	05 59 25.69.75	<a href="mailto:elisabethbouchet64@gmail.com">elisabethbouchet64@gmail.com</a>		
64	2145	CAMPAN	Alain	MG	15 Av du Jardin Public 64200 BIARRITZ	05 59 24 97 03	<a href="mailto:dr.alain.campan@numericable.fr">dr.alain.campan@numericable.fr</a>		
64	2155	HARAMENDY	Cédric	MG	Chemin Campo Baïta - 64122 URRUGNE	05 59 54 31 07	<a href="mailto:cedric.haramendy@wanadoo.fr">cedric.haramendy@wanadoo.fr</a>		
64	2105	LACOUTURE-BORE	Michel	OPH	Villa Régine - 19, Av. de la Marne - 64200 BIARRITZ	05 59 22 56 33	<a href="mailto:drmlacouturebore@sfr.fr">drmlacouturebore@sfr.fr</a>		
64	2221	LAJOIE	Philippe	MG	2 trte de Lacommende 64290 LASSEUBE	687709523	<a href="mailto:philippelajoie5@gmail.com">philippelajoie5@gmail.com</a>		A10461060
64	2136	MASSAL	Christophe	NEURO	389 Brd de la Paix 64000 PAU	05 59 62 36 86	<a href="mailto:christophe.massal@sfr.fr">christophe.massal@sfr.fr</a>		
64	2186	MOSTEFAI	Yousra	Urg	Urgences - CH Orthez - 64 300 Orthez	05.59.60.70.70	<a href="mailto:y.mostefai@free.fr">y.mostefai@free.fr</a>		
64	2215	ROBAUX	Marie Aline	ARE	Réa- Ctre Hospit Cote Basque-r de l'interne J. Loewe-64109 Bayonne	05.59.44.35.92	<a href="mailto:marobaux001@ch-cotebasque.fr">marobaux001@ch-cotebasque.fr</a>		
79	2216	CAMUS	Olivier	Urg.	Service des urgences 85200 FONTENAY-le-COMTE	06.42.41.96.37	<a href="mailto:dr.olivier.camus@gmail.com">dr.olivier.camus@gmail.com</a>		
79	2187	DARGENTON	Ludovic	Urg.	Ctre Hospitalier Georges Renon, service des urgences 79000 NIORT	05.49.78.30.13	<a href="mailto:dargenton.ludovic@free.fr">dargenton.ludovic@free.fr</a>		
79	2196	GACOUGNOLLE	Sylvie	Med W	26 r. JF Cail 79000 - NIORT	05.49.06.18.63	<a href="mailto:sylviegac@hotmail.com">sylviegac@hotmail.com</a>		
86	205	BOURCEAU	Jack-Philippe	Retraité	Chemin Mle Martin 18 allée de Vendée 86000 POITIERS	06 61 63 47 92	<a href="mailto:jack-ph@wanadoo.fr">jack-ph@wanadoo.fr</a>		A.03.025043
86	2176	CHAIGNEAU	Véronique	MG	7 place des Aliziers 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR	05 49 37 92 01	<a href="mailto:dr.vchaigneau@orange.fr">dr.vchaigneau@orange.fr</a>		
86	2153	GUENET	Philippe	MG	18 Pl. de la Cathédrale-86000 POITIERS	05.49.60.44.44	<a href="mailto:pguenet001@yahoo.fr">pguenet001@yahoo.fr</a>		A.03-020.131
86	2106	KARAYAN	Vasken	ARE	DAR CHU Poitiers - 86021 POITIERS	05 49 44 38 95	<a href="mailto:jerome.karayan@wanadoo.fr">jerome.karayan@wanadoo.fr</a>		
86	2167	Le TARNEC	J. Charles	MG	Service de santé université 4 all Jean Mounet BatC4 TSA 21112 86073 POITIERS cedex 9	05 46 45 33 51	<a href="mailto:jc.lt@free.fr">jc.lt@free.fr</a>	J.ch Le Tarne 24 r André CHENIER-96000 Poitiers	

MEDECINS FEDERAUX COMMISSION MEDICALE ATLANTIQUE SUD - FFESSM - 18/11/2020 -

Les aptitudes peuvent également être validées par les médecins titulaires du CES de Médecine du Sport et/ou du DIU de Médecine Hyperbare

**Annexe III-2-2 : Liste des contre-indications à la pratique de la plongée subaquatique avec scaphandre autonome**

Cette liste est indicative et non limitative. Toute pathologie chronique ou prise d'un traitement chronique doit faire l'objet d'une évaluation particulière par un médecin ayant les compétences pour. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, confirmé ou encadrant). En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

<b>Plongée en scaphandre</b>	<b>Contre indications définitives</b>	<b>Contre indications temporaires</b>
<b>Cardiologie</b>	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies (*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer (*) Péricardite Traitement par anti-arythmique : à évaluer (*) Traitement par bêtabloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire (*)
<b>Oto-rhino-laryngologie</b>	Cophose unilatérale Évidemment pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique (et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G : à évaluer (*)
<b>Pneumologie</b>	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme : à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer (*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique

<b>Ophtalmologie</b>	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4, et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aigues du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffé de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer (*)
<b>Neurologie</b>	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méninége neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
<b>Psychiatrie</b>	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
<b>Hématologie</b>	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
<b>Gynécologie</b>		Grossesse
<b>Métabolisme</b>	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	
<b>Dermatologie</b>	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entérologie</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
<b>Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication</b> La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
<b>Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation spécifique, et le certificat médical d'absence de contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral</b>		
<b>La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical de la C.M.P.N.</b>		
<b>(Cf. ci-dessous)</b>		

**Annexe III-2-3 : Liste des contre-indications à la pratique de l'apnée et disciplines associées  
(pêche sous-marine et tir sur cible)**

Apnée et disciplines associées	<u>Contre-indications définitives</u> <b>V = poids constant</b> <b>O = piscine</b>	<u>Contre-indications temporaires</u> <b>V = poids constant</b> <b>O = piscine</b>
<b>CARDIOLOGIQUES</b>	Cardiopathie congénitale, Insuffisance Cardiaque, CMO, pathologie à risque syncopal (valvulopathies type RAO RM), Tachycardie paroxystique, BAV 2 / 3 non appareillé . Accident vasculaire cérébral, HTA non contrôlée après épreuve d'effort .	HTA infarctus récent angor péricardite stent vasculaire
<b>ORL</b>	V/O trachéostome évidemment petro mastoïdien Perforation tympanique résiduelle, déficit vestibulaire non compensé V/ otospongiose opérée ossiculoplastie cophose unilatérale	Syndrome vertigineux perf tympanique obstruction tubaire épisode infectieux
<b>PNEUMOLOGIE</b>	V/O Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse V asthme sévère (stade 3) BPCO	Pleurésie, infection, trauma thoracique
<b>OPHTALMO</b>	Kératocône>stade 2 chirurgie oculaire récente 6 mois	v/o Décollement rétinien
<b>NEUROLOGIE</b>	Epilepsie, syndrome déficitaire, pertes de connaissances itératives	Traumatisme crânien récent avec perte de connaissance à évaluer Hernie discale cervicale ou lombaire symptomatique
<b>PSYCHIATRIE</b>	Psychoses sévères IMC	V/Alcoolisation aigue V/ trt antidépresseur et anxiolytique V/Tétanie normo calcique
<b>HEMATOLOGIE</b>	Thrombopénies Hémophilie Thrombopathie congénitales	
<b>GYNECOLOGIE</b>		V/ grossesse
<b>METABOLISMES</b>	Diabète de types 1 et 2 voir annexe	
<b>DERMATOLOGIE</b>		Pathologies infectieuses en cours
<b>GASTRO</b>	V manchon anti reflux	
<b>CANCEROLOGIE</b>		A évaluer cas par cas à la fin du traitement



## AUTORISATION PARENTALE OU TUTÉLAIRE

Je soussigné(e) (nom, prénom) : .....

Agissant en qualité de :       Père       Mère       Tuteur

Autorise mon enfant (nom, prénom) : .....

A pratiquer la plongée sous-marine en scaphandre autonome au sein du Club S.A.M.  
SUBAQUATIQUE, en piscine ou en milieu naturel.

Je déclare d'autre part avoir connaissance des risques liés à cette activité et autorise les responsables du club à prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de cette pratique.

Fait à ..... Le ..... Signature



## AUTORISATION PARENTALE OU TUTÉLAIRE

Je soussigné(e) (nom, prénom) : .....

Agissant en qualité de :       Père       Mère       Tuteur

Autorise mon enfant (nom, prénom) : .....

A pratiquer la plongée sous-marine en scaphandre autonome au sein du Club S.A.M.  
SUBAQUATIQUE, en piscine ou en milieu naturel.

Je déclare d'autre part avoir connaissance des risques liés à cette activité et autorise les responsables du club à prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de cette pratique.

Fait à ..... Le ..... Signature



# Cotisations 2021-2022

Nouvel adhérent	210 €
Renouvellement d'adhésion	150 €
Enfant -15 ans	110 €
Dirigeant, Encadrant, Equipe matériel, Adhérent du conseil des anciens	110 €



## S.A.M SUBAQUATIQUE

Maison des Associations - 55 Av du M<sup>ai</sup> de Latte de Tassigny - 33700 Mérignac

E-mail : [samsub.merignac@gmail.com](mailto:samsub.merignac@gmail.com) - Site : [www.samsub-merignac.fr](http://www.samsub-merignac.fr)

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SÔUS-MARINS SOUS LE NUMERO : 02 33 0042 – SIRET 328 146 659 00011

**SAM MERIGNAC**  
**Section Subaquatique**  
**REGLEMENT INTERIEUR**

**Note liminaire**

L'association dénommée Sport Athlétique Mérignacais a pour objet principal de permettre de développer et d'animer les disciplines sportives désirant se regrouper au sein de cette association.

Elle a été agréée le 18 juillet 1950, sous le numéro 10 288 et déclarée à la Préfecture de la Gironde le 4 Février 1972.

Elle a seule existence légale et la capacité juridique tant au regard des Pouvoirs Publics que vis à vis des tiers.

Elle est représentée en toutes actions par le Bureau de son Comité Directeur.

Elle est affiliée aux Fédérations Françaises et éventuellement aux Fédérations affinitaires régissant les disciplines pratiquées par ses différentes sections.

Dans le cadre des statuts, elle délègue à ses sections la plus large autonomie de gestion, tant sportive qu'administrative et en contrôle l'usage.

Elle sera désignée dans le corps de ce règlement par son sigle S.A.M.

**ADMINISTRATION**

**1. OBJET**

1.1. Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de la section Subaquatique du Club omnisports S.A.M. (Sport Athlétique Mérignacais) dont la section fait partie intégrante.

Ce règlement est compatible avec les statuts de la FFESSM, fédération à laquelle la section est affiliée. Il est rappelé ici que la section subaquatique, section du SAM, a pour objet principal de permettre de développer et d'animer les activités subaquatiques loisirs.

1.2. Le règlement intérieur est adopté en Assemblée Générale réunie sur proposition du Bureau ou de 25 % des adhérents de la section.

Toute modification à celui-ci doit faire l'objet d'une communication inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Le Président de la section est chargé d'assurer la publicité de ce document qui doit au minimum être affiché dans un endroit où il peut être consulté par tous les membres de la section.

**2. ADHESION :**

2.1. Tout adhérent à la section SUBAQUATIQUE doit être licencié à la FFESSM et couvert par une assurance individuelle. A cela s'ajoutent les adhésions au SAM OMNISPORTS et à la section SUBAQUATIQUE.

2.2. Toute personne qui dépasse les 20 ans de présence cumulés au sein de la section, peut postuler auprès du Conseil des Anciens pour l'intégrer. Le Conseil des Anciens est garant de la continuité de l'activité dans le respect de l'article 1-1 du présent règlement intérieur.

2.3. Il existe 3 catégories d'adhésions :

- Première adhésion
- Renouvellement d'adhésion
- Adhésions pour Conseil des Anciens, Membres du Bureau, Encadrants, et Équipe Matériel.

Chaque année le montant des adhésions sera voté en Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

2.4. Tout membre de la section, sur proposition du Bureau et/ou du Conseil des Anciens et après validation de l'Assemblée Générale, pourra être nommé Membre d'Honneur. Il se verra offert la gratuité des adhésions.

2.5. Tout Président ayant au moins 4 ans de présidence cumulées et arrivé normalement en fin de mandat sera proposé comme membre d'honneur.

2.6. Pour pratiquer l'activité en piscine et/ou en milieu naturel, l'adhérent s'engage à être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication en cours de validité.

2.7. La qualité d'adhérent se perd :

- par la démission
- pour non paiement de la cotisation
- par la radiation prononcée par le Comité Directeur du club omnisports sur proposition du Bureau de la section pour motif grave, l'intéressé devant être entendu préalablement
- par la radiation prononcée par l'administration de la Jeunesse et des sports, ou par la fédération (FFESSM) cf. art 5 des statuts du S.A.M.

### **3. GESTION**

3.1. La section est administrée par un Bureau qui a qualité pour prendre toutes dispositions utiles à la bonne marche ordinaire.

3.2. Le Bureau gère la section :

- dans la mesure des moyens qui lui sont attribués en conformité avec le budget préalablement voté en Assemblée Générale et approuvé par le Comité Directeur.
- sans pouvoir en aucun cas excéder les limites d'autonomie fixées par le Comité Directeur.

3.3. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, soit à mains levées, soit, si l'un des membres le demande, à bulletin secret.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

3.4. Pour être valablement constitué, et pour pouvoir délibérer, le Bureau doit :

- réunir au moins la moitié de ses membres, dont le Président.
- avoir été convoqué pour une date, une heure et un lieu déterminé.

NB : La seule présence, en un lieu quelconque de la majorité des membres du Bureau, ne constitue pas une réunion régulière de celui-ci.

Toutefois, si la totalité des membres en prend la décision à l'unanimité, ce rassemblement pourra constituer une réunion régulière du Bureau dont il sera fait mention expresse dans le procès verbal.

3.5. Chaque réunion du Bureau fait l'objet d'un procès verbal dont la consultation doit être possible par tous les membres de la section. Le Secrétaire du Bureau est chargé de la rédaction ainsi que de la publicité de celui-ci.

#### **4. COMPOSITION du BUREAU**

4.1. La section est administrée par un Bureau composé, au minimum, de 3 (trois) membres :

- un (ou une) Président
- un (ou une) Trésorier
- un (ou une) Secrétaire

Et au maximum de 5(cinq) membres supplémentaires dont un (ou une) « chargé(e) de la communication » soit un total de 8 (huit)

4.1.1. Les membres du bureau sont élus pour 4 ans (Olympiade), renouvelables par ¼ tous les ans.

4.2. Les fonctions de membre du Bureau sont assurées bénévolement, et sont incompatibles avec :

- une fonction de dirigeant dans un autre club sportif affilié à la FFESSM
- une rémunération reçue de l'association, d'une autre société ou d'un tiers quelconque à raison d'activité sportives subaquatique, au titre de dirigeant, organisateur, ou éducateur.

4.3. Le Président

- Il dirige la politique sportive générale de la section, en accord avec son Bureau, dans le cadre des principes généraux définis par le Comité Directeur du S.A.M.

- Il représente la section au Comité Directeur où il a voix délibérative. En cas d'empêchement, Il doit s'y faire représenter par un membre du Bureau dont le nom sera communiqué au Comité Directeur.
- Il réunit le Bureau au moins 6 fois par saison sportive et en fixe l'ordre du jour.
- Il ordonne les dépenses dans le cadre du budget annuel validé par le Comité Directeur du S.A.M.
- Il est responsable des finances de la section.
- Il est seul à avoir qualité pour déposer ou tirer toutes sommes à la trésorerie générale.
- Il peut donner délégation au Trésorier pour effectuer ces opérations
- Il peut ouvrir un compte bancaire, après accord écrit du Bureau du Comité Directeur.
- Il convoque les assemblées générales de la section, et en fixe l'ordre du jour.
- Il peut être assisté par un (ou plusieurs) Vice-président qui le remplace, en cas d'empêchement, dans le cadre de la délégation accordée.
- Il peut nommer un Président Adjoint qui le remplace en cas d'absence prolongée.

#### 4.4. Le Trésorier

- Il tient la trésorerie détaillée de la section dans les formes réglementaires, et règle les dépenses de la section, dans le cadre du budget ordinaire et des ordonnancements décidés par le Président
- Il veille à la rentrée des adhésions
- Il peut conserver un minimum de liquidités pour régler les dépenses courantes.
- Il rend compte de l'état des finances à chaque réunion de Bureau.
- Il adresse tous les deux mois un bilan financier actualisé au Trésorier Général du S.A.M.

#### 4.5. Le Secrétaire

- Il assure les opérations de liaison et de publicité au sein de la section.
- Il convoque les réunions du Bureau, en accord avec le Président
- Il assure la rédaction du procès verbal des réunions du Bureau, et veille à la publicité de celui-ci
- Il assure la rédaction du procès verbal de l'Assemblée Générale de la section, et veille à la publicité de celui-ci

- Il tient à jour les registres des membres de la section qu'il transmet au S.A.M.
- Il assure la délivrance des licences, après avoir contrôlé la validité des documents remis par les différents membres

#### **4.6. Communication**

4.6.1. Un membre, au minimum, du Bureau sera en charge de la Communication

4.6.2. Le ou les chargés de la communication mettront à la disposition des adhérents de la section :

- un livret annuel d'informations sur la section
- des tableaux d'information
- le site Internet SAM Sub actualisé
- le journal du SAM comportant un article relatif à l'activité

4.6.3. Le responsable de la communication recueille et diffuse toutes les informations ayant trait à l'activité de la section.

4.7. D'autres membres du Bureau peuvent être chargés par le Président de missions particulières

### **5. FORMATION**

5.1. Dans le cadre de l'activité de la section, le Bureau peut faire appel aux compétences des responsables de commissions (RC.).

5.2. Les Responsables de Commissions (RC.) peuvent :

- Sur invitation du Président, assister aux réunions du Bureau, ou demander à être entendu par le Bureau pour :
  - Exposer les problèmes techniques ou pratiques qu'ils désirent voir étudier.
  - Prendre connaissance des directives générales prise par le Bureau, et discuter avec lui des implications qui en découlent.
  - En principe, ils n'assistent aux réunions du Bureau que sur les questions de l'ordre du jour qui les concerne, sauf décision contraire du Président.
  - Ils n'ont pas voix délibérante.
- Dans le cadre de leur activité de formation, lors d'organisation d'évènements nécessitant la mise en jeu de sommes assez conséquentes, ils peuvent faire une demande de subvention auprès du Bureau. Celle-ci devra être justifiée par écrit, et parvenir au Bureau suffisamment à l'avance pour permettre son étude.

5.3. Les encadrants peuvent bénéficier d'indemnités ou de remboursement, dont le montant est fixé par le Bureau, dans le cadre du budget de la section.

## **6. ASSEMBLEES GENERALES**

- 6.1. La section tient une Assemblée Générale Ordinaire annuelle.
- 6.2. Sa convocation est à l'initiative du Bureau qui en fixe la date, le lieu ainsi que l'Ordre du jour.
- 6.3. Les membres sont informés : par convocation individuelle envoyée au moins 15 jours avant la date fixée, dans les mêmes conditions de délai par convocation affichée au Bureau du Secrétariat Général du SAM ainsi que sur les lieux d'activité de la section, le Secrétaire a la charge de cette publicité.
- 6.4. L'ordre du jour doit être déposé au Bureau du Comité Directeur 21 jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.
  - 6.4.1. Il comporte obligatoirement les points suivants :
    - le rapport moral sur l'activité de la section, effectué par le Secrétaire.
    - le rapport financier de l'exercice, effectué par le Trésorier.
    - l'allocution du Président.
    - les questions diverses qui ont été adressées par écrit au Bureau dans les délais prescrits.
    - les élections avec indication des postes à pourvoir.
  - 6.4.2. Il précise les conditions et formalités à remplir pour être candidat au Bureau (cf. 8° partie).
- 6.5. Le Bureau peut convoquer à une Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur un point précis, en cours de saison.
  - 6.5.1. Le système de convocations est le même que pour l'Assemblée Générale Ordinaire.
  - 6.5.2. L'ordre du jour ne fera apparaître que le seul point ayant nécessité la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

## **7. TENUE des ASSEMBLEES GENERALES**

- 7.1. Le Président, assisté du Bureau, déclare l'Assemblée Générale ouverte, et fait procéder au pointage nominatif des membres de la section présents.  
Ayant proclamé le nombre de membres présents, il constate que le quorum (cf. 8°partie) est atteint ou non.
  - 7.1.1. Si le quorum est atteint, l'assemblée se déroule selon les règles définies ci-dessous.
  - 7.1.2. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale se tiendra à quinzaine, et pourra valablement délibérer quelque soit le nombre de membres présents. Les convocations sont individuelles, par lettres et envoyées au moins 8 jours avant la date de la nouvelle assemblée.

La convocation devra mentionner l'ordre du jour, et indiquer que la première assemblée n'a pas réuni le quorum.

7.2. Il donne la parole au Secrétaire pour le rapport moral, et propose son adoption sans délibération à mains levées.

Il dénombre :

- les voix pour
- les voix contre
- les abstentions

7.3. Il donne la parole au Trésorier pour le rapport financier. Le rapport financier est soumis aux mêmes procédures que définies au 7.2.

7.4. Il prononce son allocution qui n'est soumise à aucune formalité d'adoption.

7.5. Il donne la parole aux différents responsables de commissions (RC).qui présentent leur bilan annuel et leur projets pour la saison suivante.

7.6. Sont évoquées, en premier lieu, et mises en discussion, les questions diverses qui sont inscrites à l'ordre du jour ; ensuite, seulement la parole sera donnée aux interpellateurs éventuels.

7.6.1. Il ne peut être procédé à un vote sur les questions diverses, sauf si la question a été explicitement inscrite à l'ordre du jour, et mentionnée sur les convocations.

7.7. Il fait procéder aux opérations de vote.

7.7.1. Par dérogation aux règles habituelles, des questions diverses peuvent être appelées en discussion pendant le dépouillement.

7.7.2. Après le dépouillement, le Président proclame les résultats du vote, en précisant le nombre de voix recueillies.

7.7.3. Il déclare élus, dans la limite du nombre de sièges à pourvoir, les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix et, au minimum, la majorité absolue des suffrages exprimés.

7.7.4. Au cas où la totalité des sièges ne serait pas pourvue lors de ce vote, il sera, sur le champ procédé à un second tour pour les sièges restants à pourvoir.

7.7.5. Aucune candidature nouvelle ne peut être prise en considération.

7.7.6. Les conditions d'éligibilité sont les mêmes qu'au premier tour.

7.8. Le Président Général du SAM ainsi que les membres du Bureau du Comité Directeur, ont qualité pour assister aux assemblées générales de la section

7.9. Le Bureau peut inviter toute personne de son choix à assister à l' A.G.

7.10.Dès que l'ordre du jour est épousé, le Président prononce la clôture de l'Assemblée, et mention en est faite au procès verbal.

Copie de celui-ci est adressé dans les 8 jours qui suivent l'Assemblée au Secrétariat général du S.A.M.

#### **7.11. Première réunion du Nouveau Bureau**

- Cette réunion peut avoir lieu immédiatement après la clôture évoquée en 7.10
  - Les membres du Bureau se réunissent et élisent le Président,
  - Le nouveau Bureau est constitué
  - Si les conditions sont remplies le Bureau propose le Président sortant comme Membre d'Honneur.
  - Le nouveau Président :
    - réunit de nouveau l' A.G.
    - présente le nouveau Bureau
    - éventuellement propose la nomination du nouveau Membre d'Honneur
  - Le nouveau Secrétaire rédige le premier procès verbal de la nouvelle saison.
- Copie de celui-ci est adressé dans les 8 jours qui suivent l'Assemblée au Secrétariat général du S.A.M.

### **8. ELIGIBILITE - ELECTIONS – QUORUM**

#### **8.1. Eligibilité**

##### **8.1.1. Pour être éligible au Bureau de la section, il faut :**

- être membre de la section depuis plus de 6 mois au jour de l'élection
- être en règle à l'égard de la trésorerie
- être âgé de 18 ans au jour de l'élection
- jouir de ses droits civils et politiques
- ne pas être soumis aux conditions restrictives de l'article 4.2 ci dessus
- avoir fait acte de candidature, par écrit, auprès du Président, 24 heures au moins avant la date de l'Assemblée Générale

##### **8.1.2. Pour être électeur, il faut :**

- être membre de la section depuis plus de 6 mois au jour de l'élection
- être en règle à l'égard de la trésorerie être âgé de 16 ans révolus au jour du vote jouir de ses droits civils.

#### **8.2. Elections**

##### **8.2.1. Seuls les membres de la section présents peuvent voter.**

##### **8.2.2. Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas autorisés.**

##### **8.2.3. Sont déclarés élus, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.**

#### **8.3. Quorum**

Pour que l'assemblée puisse valablement délibérer, elle doit réunir 25% du nombre des membres de la section

### **9. LITIGES et DISSOLUTION**

9.1. En cas de litiges survenant au sein de la section et non susceptibles d'être réglés par son Bureau :

Le Président de section ou le Bureau, saisirait le Conseil des Anciens, qui prendrait toutes décisions utiles sur la suite à donner.

9.2. En particulier, dans le cas où le Bureau serait dans l'incapacité d'administrer la section, le Conseil des Anciens aurait qualité pour :

- Le constater et en prendre acte ;
- Tenir informé le Comité Directeur afin que celui-ci prononce la dissolution du Bureau ;
- Convoquer une Assemblée Générale de la section en vue de nommer un nouveau Bureau.

## **FONCTIONNEMENT DE LA SECTION**

### **10. PRATIQUE DE L'ACTIVITE**

10.1. La section propose des moyens pour développer et améliorer la pratique de l'activité subaquatique loisir auprès de ses adhérents.

10.2. Les moyens mis à disposition sont :

- des lieux adaptés à la pratique
- un encadrement en fonction des disponibilités, adapté aux besoins
- des sorties dans le milieu
- la possibilité de participer à des commissions fédérales.

10.3. La pratique de chaque activité au sein de la section doit se conformer aux règles de la commission fédérale correspondante.

10.4. Chaque création de nouvelles activités fera l'objet d'un projet inscrit à l'ordre du jour de l'AG et soumis à son approbation.

10.5. Chaque commission est constituée de l'ensemble de ses encadrants. Elle élit un responsable chargé de présenter annuellement un bilan et un projet à l'AG et d'assurer la liaison avec le Bureau.

10.6. La fonction d'encadrant est définie dans les textes officiels en vigueur relatifs à l'activité SUBAQUATIQUE.

10.7. Le calendrier des sorties des différentes commissions doit être programmé en concertation entre les responsables de commissions. Il sera remis au Bureau afin d'être entériné.

### **11. ACCES PISCINE :**

11.1. Seuls les adhérents de la section sont autorisés à fréquenter les lignes d'eau affectées à la section SUBAQUATIQUE.

11.2. Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

11.3.Un calendrier prévisionnel désigne pour chaque séance piscine un directeur de plongée.

11.4.L'activité ne peut avoir lieu qu'en la présence d'un directeur de plongée.

## **12. PERIODICITE DE L'ACTIVITE**

L'activité de la section est annuelle dans le cadre des règles définies dans le présent règlement et suivant le calendrier des différentes commissions.

## **13. MATERIEL**

13.1.La Réglementation concernant l'utilisation des locaux et du matériel doit être respectée.

13.2.Le Bureau valide parmi les candidats volontaires un Responsable MATERIEL titulaire du NIVEAU IV minimum + T I V (ou s'engageant à le passer dans l'année).

13.3.Le Responsable présente au Bureau son équipe formée pour une année et son organisation, l'affiche et veille à son application.

13.4.L'équipe est chargée d'assurer la maintenance, directement ou indirectement, de l'ensemble du matériel de la section et de le mettre à disposition des adhérents dans le cadre des activités définies au chapitre 10 : « PRATIQUE DE L'ACTIVITE »

13.5.Le matériel des adhérents ne sera pas entretenu par l'équipe MATERIEL, hors Inspection Visuelle des blocs personnels enregistrés au niveau de la section.

13.6.L'accès au local MATERIEL n'est autorisé qu'avec l'accord et en présence d'un membre de l'équipe MATERIEL ou du Président.

## **OBSERVATIONS GENERALES**

a) en cas de contradiction entre un article du présent règlement intérieur et les termes des statuts du SAM, c'est ce dernier texte qui ferait foi, a moins que la présente rédaction ne soit plus restrictive ou contraignante

b) en cas d'erreur ou d' omission dans le présent règlement c' est le texte des statuts du SAM qui serait appliqué

*Le présent règlement a été présenté et approuvé :*

*Lors de l'Assemblée Générale de la Section Subaquatique du vendredi 10 mars 2006.*

*Lors du Comité Directeur du S.A.M. du : .....*

*Fait à Mérignac le : .....*

*Le Président de la Section Subaquatique Le Président Général du S.A.M.  
Jean-François ELAYADI Jean BOISSEAU*